

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
LE JEUDI 10 SEPTEMBRE 2009 A VILVOORDE A 18.30 HEURES**

**APPROUVE**

**Présents:**

Michel LOUWAGIE – président FRBN  
Wouter GEORGES – secrétaire-général FRBN  
Georges STRAETEMANS – Dirk CALUS, administrateurs VZF  
Paul EVRARD – Yves HERMANS, administrateurs FFBN

**01. Organisation Compétitions Eau Libre en Belgique**

Les recettes et les dépenses relatives aux compétitions nationales et régionales Eau Libre sont examinées sur base d'une note explicative présentée par Y. HERMANS. Le Conseil d'Administration a également pris connaissance du nombre d'inscriptions de toutes les manches Eau Libre 2009.

A partir de la saison 2010 les conditions suivantes seront d'application:

- ✓ L'organisation de toutes les compétitions reste intégralement maintenue (manches du CB, classements, etc...., sous contrôle de la Commission Sportive Nationale Eau Libre).
- ✓ Les droits actuels au bénéfice de la FRBN restent maintenus (€ 1,50 par départ individuel, € 50 droit d'organisation par manche, € 50 par forfait au CB).
- ✓ Bonnets (+/- 250 ex.) : à charge de la FRBN.
- ✓ Médailles Champions de Belgique : livrées par la FRBN.
- ✓ FFBN et VZF : une contribution de € 500 par fédération régionale au bénéfice de la caisse de la Commission Sportive Eau Libre (+ une contribution de € 0,50 par participant via le droit d'inscription). Ce budget total doit être utilisé pour l'achat des coupes nécessaires.
- ✓ La FRBN reconnaîtra la compétition à Willebroek (Hazewinkel) comme Championnat de Belgique officiel 10 KM. Vu que cette compétition figure sur le calendrier LEN, il faudra vérifier si cette date ne coïncide pas avec une autre compétition internationale Eau Libre (par exemple CE Eau Libre ou Coupe LEN) afin que les meilleurs athlètes belges soient bien présents à ce Championnat de Belgique.
- ✓ Les notes de frais pour les performances Eau Libre ne seront que remboursées à condition que l'athlète soit actif et présent au CB 10 KM (par analogie avec la présence active et obligatoire des nageurs à l'occasion du CB OPEN natation).
- ✓ Le Conseil d'Administration examine les critères de sélection relatifs aux compétitions internationales Eau Libre (CE, CEJ, CM). Dans la mesure où une sélection automatique sur base de la performance lors de l'édition précédente est impossible, le nageur pourrait être sélectionné sur base de sa participation au CB 10 KM et sur base des temps de référence aux compétitions internationales représentatives.

Le Conseil d'Administration prendra prochainement une décision sur l'opportunité d'une réunion de la CELSP Eau Libre, programmée le 06.10.09.

Le président Michel LOUWAGIE clôture la réunion après tous ces points.

Le Rapporteur,  
Wouter GEORGES, Secrétaire-Général.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:  
JEUDI 29 OCTOBRE 2009 – 18u30 – BUREAU FEDERAL BRUXELLES**